

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission des finances

N° 148 - 2011

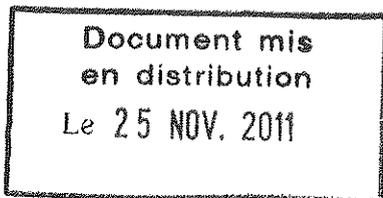
Papeete, le 24 NOV 2011

RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant adoption
du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour
l'exercice 2012,

présenté au nom de la commission des finances,

par Madame la représentante Française Miriama TAMA,



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Le projet de budget de l'assemblée de la Polynésie française est présenté en tenant compte de la baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement, soit une diminution de 253 015 000 F CFP.

Les éléments ayant conduit à l'élaboration du projet de budget de l'institution pour l'exercice 2012 s'articulent autour des trois points suivants :

1. Un maintien de la dotation globale de fonctionnement au même niveau que 2011, soit 2 281 000 000 F CFP ;
2. Une baisse de 253 015 000 F CFP des dépenses de fonctionnement, soit - 10 % ;
3. En section d'investissement : la création d'une opération nouvelle destinée au paiement de la terre TEREVA.

En conséquence, et pour l'exercice 2012, il est proposé de fixer le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée, à la somme de *deux milliards trois cent trente-neuf millions de francs CFP* (2 339 000 000 F CFP) toutes sections confondues, se répartissant comme suit :

- 2 281 000 000 F CFP en section de fonctionnement ;
- 58 000 000 F CFP en crédits de paiement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement de l'exercice 2012 proviennent de la dotation de fonctionnement de la Polynésie française qui s'élèvera à 2 281 000 000 F CFP, soit une reconduction de la dotation de l'exercice 2011.

Elles permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre 960 « Pouvoirs publics » 1 245 548 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre diminuent de 12,33 % en raison notamment de la baisse de 10 % de l'indemnité servie aux élus, imposée par la modification de la loi statutaire intervenue en août 2011.

La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

1.	Article 641.11 « Rémunération brute » <i>La dotation de ce poste budgétaire diminue de 12,03 %, soit - 7 218 000 F CFP. Cette enveloppe est destinée aux besoins en personnel du cabinet du président de l'assemblée. Au 1^{er} octobre 2011, huit emplois de cabinet sont recensés (cf. tableau en annexe 1 de la délibération).</i>	52 782 000 F CFP
2.	Article 645 « Charges sociales » <i>Ces crédits diminuent de 9,23 % et permettent de régler les cotisations sociales du personnel de cabinet, soit environ 25 % du montant inscrit en rémunération brute.</i>	13 616 000 F CFP
3.	Article 653.1 « Indemnités » <i>Il s'agit des indemnités des représentants. Ces crédits sont en baisse de 9,83 % du fait de la diminution de l'indemnité de base des élus qui a été ramenée, en août 2011, de 786 à 707 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française.</i>	518 000 000 F CFP
4.	Article 653.3 « Cotisations et pensions de retraite » <i>Il s'agit des cotisations versées à « AXA Assurances » au titre de la retraite par capitalisation des élus. Ces charges diminuent de 8,91 %.</i>	70 000 000 F CFP
5.	Article 653.4 « Cotisations sociales » <i>Ces crédits diminuent de 33,15 % pour tenir compte d'une part, de la suppression des crédits pour une affiliation des élus à la Caisse de prévoyance sociale au titre du régime de retraite de la tranche A et d'autre part, de la baisse des indemnités servies aux élus de notre institution.</i>	73 000 000 F CFP
6.	Article 658.62 « Dotations aux groupes d'élus » <i>Ces charges diminuent de 10 % et correspondent à 1/10^{ème} des indemnités des membres qui composent les groupes politiques.</i>	48 150 000 F CFP
7.	Article 658.63 « Collaborateurs des élus » <i>Les crédits collaborateurs, en application des dispositions de l'article 75 modifié du règlement intérieur, représentent 6/8^{ème} des indemnités des représentants et sont en diminution de 11,60 %.</i>	376 000 000 F CFP
8.	Article 658.64 « Charges patronales des collaborateurs » <i>Une diminution de 11,64 % est rendue possible à cet article en raison de la baisse des indemnités des élus de notre institution.</i>	94 000 000 F CFP
	Chapitre 961 « Moyens internes »	259 352 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre enregistrent une baisse de 5,60 %. La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

9.	Article 606 « Achats non stockés de matières et fournitures » <i>Cet article regroupe les produits pharmaceutiques et d'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les carburants et produits de garage, les combustibles, les produits d'entretien ménager, les fournitures de voierie, les fournitures de bureau, les autres denrées et fournitures consommées, l'acquisition de matériel, outillage et mobilier, et l'électricité, l'eau et le gaz. Il enregistre une baisse de 4,84 %, soit - 3 000 000 F CFP, grâce à des économies à réaliser dans le domaine des carburants, de la consommation énergétique et d'une manière plus générale dans les diverses fournitures telles que les encres pour imprimantes, l'habillement, etc.</i>	59 000 000 F CFP
10.	Article 613 « Locations » <i>Ces crédits de 3 000 000 F CFP, reconduits à l'identique, accueillent notamment la location du terrain sur lequel est bâti le nouvel immeuble de l'assemblée et les locations mobilières ponctuelles.</i>	3 000 000 F CFP

11.	Article 615 « Entretien et réparations » <i>Les crédits d'entretien et réparations sont destinés à rémunérer notamment des prestataires extérieurs pour les réparations et l'entretien de climatiseurs, de photocopieurs, l'entretien des ascenseurs, l'entretien de la station d'épuration, la désinsectisation, etc. Ils enregistrent une hausse de 18,18 %, soit + 2 000 000 F CFP provenant d'un transfert de crédits de l'article 628 Divers services extérieurs, à due concurrence.</i>	13 000 000 F CFP
12.	Article 616 « Primes d'assurances » <i>Ces charges sont en hausse de 25 %, soit + 500 000 F CFP, pour tenir compte des besoins réels. Elles couvrent essentiellement les assurances du parc automobile de l'assemblée ainsi que l'assurance du nouvel immeuble administratif.</i>	2 500 000 F CFP
13.	Article 618 « Divers services extérieurs » <i>Cet article concerne notamment les frais de documentation technique et générale. Il est reconduit au même niveau qu'en 2011.</i>	4 500 000 F CFP
14.	Article 618.4 « Frais de formation » <i>Ces crédits sont en diminution de 2 500 000 F CFP, soit - 50 %. Il est envisagé de réduire à minima les opérations de formation dans l'attente de l'adoption d'un nouveau plan de formation triennal et pour tenir compte des efforts d'économies à réaliser.</i>	2 500 000 F CFP
15.	Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » <i>Ces crédits n'enregistrent aucune hausse et accueillent les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux.</i>	2 000 000 F CFP
16.	Article 623 « Publicité, publications, relations publiques » <i>Cet article qui regroupe aussi bien les dépenses de fêtes et cérémonies que les impressions, reliures et autres prestations de services, enregistre une baisse de 46,95 %, soit - 5 000 000 F CFP, du fait de la suppression de la prise en charge des repas lors des séances.</i>	5 650 000 F CFP
17.	Article 624 « Transports » <i>Ces crédits sont reconduits à l'identique.</i>	29 000 000 F CFP
18.	Article 625 « Déplacements et missions » <i>Ces crédits accueillent les frais de mission des personnels de cabinet notamment. Ils enregistrent une baisse de 16,67 %, soit - 100 000 F CFP.</i>	500 000 F CFP
19.	Article 626 « Frais postaux et frais de télécommunications » <i>Ces crédits enregistrent une baisse de 5 298 000 F CFP, soit - 9,06 %.</i>	53 202 000 F CFP
20.	Article 628 « Divers – Autres services extérieurs » <i>Les crédits diminuent de 2 000 000 F CFP, soit - 7,69 %, en raison d'un transfert en faveur de l'article 615.</i>	24 000 000 F CFP
21.	Article 635 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » <i>Ces crédits n'enregistrent aucune hausse.</i>	500 000 F CFP
22.	Article 653 « Indemnités, vacations et frais de missions des élus » <i>Cet article est reconduit à l'identique et concerne les frais de mission servis aux élus lors de leurs déplacements à l'extérieur de la Polynésie.</i>	1 500 000 F CFP
23.	Article 658 « Charges diverses de gestion courante » <i>Ces crédits sont constants par rapport à l'exercice 2011.</i>	500 000 F CFP
24.	Article 681 « Dotations aux amortissements et aux provisions » <i>Les prévisions tiennent compte des amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles en 2012.</i>	58 000 000 F CFP

Chapitre 962 « Personnel » 776 100 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre sont en diminution de 62 373 000 F CFP par rapport aux crédits inscrits au budget 2011, soit - 7,44 %, compte tenu de la non-reconduction de postes occupés par des agents non-titulaires, un redéploiement des effectifs et un gel de 11 postes. Ces crédits intègrent la prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité), mais elles ne tiennent pas compte d'une augmentation éventuelle de l'indice, ni des taux des cotisations sociales.

Les caractéristiques de ce chapitre sont les suivantes :

25. Article 641.11 « **Rémunération brute** » 607 800 000 F CFP
*Ces crédits diminuent de 45 929 000 F CFP et tiennent compte du gel de 11 postes dont la liste est jointe en annexe 2 à la délibération.
Au 1^{er} octobre 2011, le nombre des emplois permanents inscrits au budget de l'assemblée est de 142 (cf. détail en annexe 1 à la délibération) dont 134 postes pourvus et 8 postes vacants dont un gelé.*
26. Article 641.12 « **Indemnités pour travaux supplémentaires** » 10 000 000 F CFP
Ces crédits sont en diminution de 2 000 000 F CFP soit - 16,67 %.
27. Article 641.3 « **Rémunération brute du personnel temporaire** » 2 000 000 F CFP
Les crédits baissent de 4 000 000 F CFP, soit - 66,67 %. Cette ligne accueille des dépenses relatives au remplacement d'agents en congé de maternité ou à un surcroît d'activité.
28. Article 645 « **Charges sociales** » 155 000 000 F CFP
Ce chiffre résulte d'un calcul estimatif des charges patronales correspondant à 25 % de l'enveloppe destinée aux diverses rémunérations du personnel hors revalorisation des taux et plafonds. Cet article enregistre une baisse de 6,31 %.
29. Article 647 « **Autres charges sociales** » 1 300 000 F CFP
Aucune variation n'est enregistrée pour ce poste suffisamment doté et destiné à régler les factures de la médecine du travail.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements à hauteur de 58 000 000 F CFP.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Les autorisations de programme 80 000 000 F CFP

Les crédits de paiement 58 000 000 F CFP

Les crédits de paiement inscrits au chapitre 900 sont affectés à l'acquisition de la terre TEREVA à hauteur de 58 000 000 F CFP (opération nouvelle à créer pour un montant d'AP de 80 000 000 F CFP).

* * * * *

Compte tenu de ces éléments, le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des finances, d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LE RAPPORTEUR



Françoise Miriama TAMA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française
pour l'exercice 2012

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° APF du approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Jacqui DROLLET, président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 15169 du 17 novembre 2011 ;

Vu la lettre n° /2011/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des finances ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Pour l'exercice 2012, les ressources du budget de l'assemblée de la Polynésie française sont évaluées, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

En section de fonctionnement à la somme de *deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions de francs CFP* (2 281 000 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961	7412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 281 000 000
Total chapitre 961			2 281 000 000
TOTAL			2 281 000 000

En section d'investissement à la somme de *cinquante-huit millions de francs CFP* (58 000 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	10 000 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	48 000 000
	Total Chapitre 900		58 000 000

Total général des ressources : Deux milliards trois cent trente-neuf millions F CFP (2 339 000 000 F CFP).

Article 2.- Pour l'exercice 2012, le montant des crédits ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française en dépenses de fonctionnement est fixé conformément au tableau annexé à la présente délibération, à la somme de *deux milliards deux cent quatre-vingt-un millions de francs CFP* (2 281 000 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
960		ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	
	64	Charges de personnel	66 398 000
	65	Autres charges d'activité	1 179 150 000
Total Chapitre 960			1 245 548 000
961		ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
	60	Achats et variation des stocks	59 000 000
	61	Services extérieurs	25 500 000
	62	Autres services extérieurs	114 352 000
	63	Impôts, taxes et versements assimilés	500 000
	65	Charges sociales, part patronale	2 000 000
	68	Dotations aux amortissements et provisions	58 000 000
Total Chapitre 961			259 352 000
962		RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES	
	64	Charges de personnel	776 100 000
Total Chapitre 962			776 100 000
Total général			2 281 000 000

Article 3.- Pour l'exercice 2012, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital, est fixé, conformément au tableau annexé à la présente délibération, à la somme de *quatre-vingt millions de francs F CFP* en autorisation de programme (80 000 000 F CFP) et de *cinquante-huit millions de francs CFP* (58 000 000 F CFP) en crédits de paiement.

Chapitre	OP	Libellé	En AP	En CP
900		ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE		
	x.2012	Acquisition foncière	80 000 000	58 000 000
Total Chapitre 900			80 000 000	58 000 000

Article 4.- En tant que de besoin, les crédits ouverts par la présente délibération peuvent faire l'objet de transferts ou de virements de crédits, dans la limite de la réglementation existante.

Article 5.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La Secrétaire,

Le Président,

Juliana MATI

Jacqui DROLLET

Annexe 1

Situation des postes budgétaires au 1er octobre 2011
Institution : Assemblée de la Polynésie française

Imputation	Nombre	Statut	Intitulé du poste	Postes pourvus	Postes vacants
Chapitre 962 Article 641	23	A	Secrétaire général	1	
			Assistant du secrétaire général	1	
			Chef de service	9	
			Administrateur	9	3
	47	CC2/B	Secrétaire d'administration Technicien	42	5
	18	C	Adjoint administratif	18	
	48	D	Employé d'administration Aide technique	48	
	6	CC5	Personnel de service	6	
	142			134	8

Imputation	Nombre	Statut	Postes pourvus						Postes vacants					
			Titulaires		ANFAD	Détaché	Détaché	Fonctionnaire stagiaire		ANT				
			FP	APF							FPT	Etat		
Chapitre 962 Article 641	23	A		11			4	1		4	3			
			47	CC2/B		28	1	2			11	5		
					18	C		16		1			1	
							48	D		39			4	5
					6	CC5				6				
142			94	7	7	1	4	21	8					

Situation du personnel de cabinet au 1er octobre 2011

Imputation	Groupe	Intitulé du poste	Postes
Chapitre 960 Article 641	1	Directeur de cabinet	1
	2	Conseiller technique	2
		Chef de secrétariat particulier	1
	3	Chargé de mission	2
		Chargé de communication	1
	4	Secrétaire particulier	1
			8

Annexe 2

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes gelés
au projet de budget 2012

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	1	FP APF	A	administrateur
		9	FP APF	B	secrétaire d'administration/technicien
		1	FP APF	C	adjoint administratif
	Total	11			

Annexe 3

Assemblée de la Polynésie française

Recettes-Section de fonctionnement - Exercice 2012

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961		Moyens internes	
	7 412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 281 000 000
		Total général	2 281 000 000

Annexe 4

Dépenses - Section de fonctionnement - Exercice 2012

06/10/2011

Chap.	Article	Libellés	Primitif 2011	Budget 2012	%
960	64111	Rémunération brute du personnel	60 000 000	52 782 000	-12,03%
	645	Charges sociales	15 000 000	13 616 000	-9,23%
	6531	Indemnités des représentants	574 500 000	518 000 000	-9,83%
	6533	Cotisations et pensions de retraite	76 850 000	70 000 000	-8,91%
	6534	Cotisations sociales	109 200 000	73 000 000	-33,15%
	65862	Dotations aux groupes d'élus	53 500 000	48 150 000	-10,00%
	65863	Collaborateurs des élus	425 360 000	376 000 000	-11,60%
	65864	Charges patronales des collaborateurs	106 382 000	94 000 000	-11,64%
		Total du chapitre 960	1 420 792 000	1 245 548 000	-12,33%
961	606	Achats non stockés de matières et fournitures	62 000 000	59 000 000	-4,84%
	613	Locations	3 000 000	3 000 000	0,00%
	615	Entretien et réparations	11 000 000	13 000 000	18,18%
	616	Primes d'assurances	2 000 000	2 500 000	25,00%
	618	Divers services extérieurs	4 500 000	4 500 000	0,00%
	6184	Frais de formation	5 000 000	2 500 000	-50,00%
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000 000	2 000 000	0,00%
	623	Publicité, publications, relations publiques	10 650 000	5 650 000	-46,95%
	624	Transports	29 000 000	29 000 000	0,00%
	625	Déplacements et missions	600 000	500 000	-16,67%
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	58 500 000	53 202 000	-9,06%
	628	Divers-Autres services extérieurs	26 000 000	24 000 000	-7,69%
	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500 000	500 000	0,00%
	653	Indemnités, vacations et frais de mission des élus	1 500 000	1 500 000	0,00%
	658	Charges diverses de gestion courante	500 000	500 000	0,00%
	674	Subvention exceptionnelle			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	58 000 000	58 000 000	0,00%	
		Total du chapitre 961	274 750 000	259 352 000	-5,80%
962	64111	Rémunération brute du personnel titulaire	653 729 000	607 800 000	-7,03%
	64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	12 000 000	10 000 000	-16,67%
	6413	Personnel non titulaire	6 000 000	2 000 000	-66,67%
	645	Charges sociales	165 444 000	155 000 000	-6,31%
	647	Autres charges sociales	1 300 000	1 300 000	0,00%
	648	Autres charges de personnel			
		Total du chapitre 962	838 473 000	776 100 000	-7,44%
991	O23	Virement à la section d'investissement			
		Total du chapitre 991	0	0	
		TOTAL GENERAL	2 534 015 000	2 281 000 000	-9,88%

Annexe 5

Recettes - Section d'investissement - Exercice 2012

Chapitre	Article	Libellés	Montant
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	10 000 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	48 000 000
		Total chapitre 900	58 000 000

Dépenses - Section d'Investissement - Exercice 2012

Chapitre	OP	Libellés	AP 2012 mesures nouvelles	Total des A.P	CP 2012
900	x.2012	Acquisition foncière	80 000 000	80 000 000	58 000 000
			0	0	
		Total chapitre 900	80 000 000	80 000 000	58 000 000

